

## **Compte-rendu de la séance du conseil municipal du 16 décembre 2019 à 19h30**

sous la présidence de Christian SUTTER, Maire.

### **Présents**

Benoit GOEPFERT, Danielle BUHLER, Jean WEISENHORN, Pierre Paul KIENTZ, Jean KLEIBER, Bertrand MARCONNET, Renée SIMON à partir du point 3, Francis BOCHENEK, Véronique GEHIN à partir du point 3, Benoît WOLF à partir du point 3, Anne SEITHER, Pierre LEHE, Emilie ERISMANN, Carine TSCHIEMBER, Pierre GANSER

### **Absents excusés et ont donné procuration**

Fabienne BAMOND à Emilie ERISMANN, Christian SCHIRLIN à Francis BOCHENEK, Régine DOLLE à Pierre LEHE, Christine BERNARD à Benoit GOEPFERT, Anne Catherine SCHOENIG à Anne SEITHER, Myriam TOLLINI/SUTTER à Véronique GEHIN

### **Absents non excusés**

Secrétaire de séance : Andrée HORN

La majorité des membres en fonction étant présents, les délibérations du conseil municipal sont valables.

Monsieur le maire ouvre la séance à 19h30 heures en souhaitant la bienvenue aux conseillers municipaux et en précisant que le quorum est atteint, vu que 13 membres sont présents.

Il demande l'accord de rajouter à l'ordre du jour les deux points suivants :

Mise en accessibilité de l'école élémentaire

- maîtrise d'œuvre

- contrôle technique

et approbation du programme d'actions pour l'année 2020 pour la forêt communale.

### **L'ordre du jour est modifié comme suit :**

- 1) Approbation du procès-verbal de la séance du 25 novembre 2019
- 2) Finances
  - 2.1 - Autorisation relative aux dépenses d'investissement 2020
  - 2.2 - Budget 2019 – décision modificative n° 5
- 3) Personnel
  - 3.1 – création de poste et tableau des effectifs
  - 3.2 – instauration du compte personnel de formation
- 4) Ecole élémentaire mise en accessibilité
  - 4.1 – approbation maîtrise d'œuvre
  - 4.2 – Approbation mission de contrôle
- 5) Rapport d'activités 2018 du SIAEP
- 6) Forêt communale : approbation programme d'actions
- 7) Divers

## **1) Approbation du procès-verbal de la séance du 25 novembre 2019**

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 25 novembre 2019 est soumis pour approbation. Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité et signé par tous les conseillers présents.

## **2) Finances**

### **2.1 - Autorisation relative aux dépenses d'investissement 2020**

#### **Délibération : Autorisation d'engager des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2020**

Le maire rappelle les dispositions extraites de l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales :

Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 31 mars, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits. Pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme ou d'engagement votée sur des exercices antérieurs, l'exécutif peut les liquider et les mandater dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture de l'autorisation de programme ou d'engagement.

Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus.

Montant budgété - dépenses d'investissement 2019 : 894 280 €  
(Hors chapitre 16 « Remboursement d'emprunts »)

Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article à hauteur de 223 500 € (< 25% x 894 280 €)

Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :

21 – IMMOBILISATIONS CORPORELLES	
21568 – matériel incendie	4 500 €
2158 – matériel et outillage technique	5 000 €

23 – IMMOBILISATIONS EN COURS	
2313 – construction	
2313.13 – salle polyvalente	80 000 €
2313.18 – Burnkirch	100 000 €
2313.29 – école élémentaire	10 000 €

2315 – installations techniques	
2315.12 - Voirie	20 000 €
2315.33 - éclairage public	4 000 €

Après en avoir délibéré,

**le conseil municipal**

<b>POUR</b>	<b>18</b>
<b>CONTRE</b>	<b>0</b>
<b>ABSTENTION</b>	<b>0</b>

**DECIDE** d'accepter les propositions du maire dans les conditions exposées ci-dessus.

**2.2- Budget 2019 – décision modificative n° 5**

La commune doit financer l'allocation de vétérance qui s'élève pour 2019 à 6 133.01 € qui est à imputer au c/6553 (service d'incendie).

Il ne reste que 1 200 € de crédit disponible au chapitre 65.

Le maire propose de prélever 5 000 € du c/ 739223 (fonds de péréquation ressources communales et intercommunale)

Chapitre 014 – Atténuation de produits : prévu 45 000 € - 5 000 € = 40 000 €

Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante prévu 121 250 € + 5 000 € = 126 250 €.

## **OBJET : Budget principal : décision modificative n° 5**

Vu le crédit restant de 1 200 € au chapitre 65

Vu que le financement de l'allocation de vétérance au service d'incendie se monte à 6 133.01 €

Vu la proposition du maire

### **Le conseil municipal**

**Pour**            **18**

**Contre**        **0**

**Abstention**   **0**

**DECIDE** de réduire de 5 000 € le crédit prévu au c/ 739223

**INSCRIT** un crédit de 5 000 € au c/6553

**APPROUVE** les modifications du budget 2019

C/739223– Fonds de péréquation Prévu    45 000 €   - 5 000 € =    40 000 €

C/6553–Service d'incendie            prévu            0 €   + 5 000 € =    5 000 €

Chapitre 014                            prévu    45 000 €   - 5 000 € =    40 000 €

Chapitre 65                             prévu 120 250 €   + 5 000 € =   126 250 €

### **3) Personnel communal**

Arrivée de Monsieur Benoit WOLF et de Mesdames Renée SIMON et Véronique GEHIN.

#### **3.1. Création de poste et tableau des effectifs**

Suite à la demande de mutation de Madame Anita WILDERMUTH et au départ en retraite de Madame Annie QUERTIER, des postes sont à créer correspondant au profil des agents recrutés par mutation.

Le maire informe que Madame Géraldine KLEIBER, agent à la ville de RIEDISHEIM, a été recrutée au poste d'adjoint administratif et Madame Claudie BERLENDIS, responsable de la bibliothèque de Wittersdorf qui est intercommunale donc du ressort de la Communauté de Communes Sundgau a été recrutée au poste d'adjoint du patrimoine.

Afin de ne pas pénaliser les lecteurs des deux bibliothèques, un arrangement sera discuté avec la CCS sous forme de mutualisation.

Les deux dépendent de la fonction publique et seront donc nommées par mutation en mars prochain.

Le conseil doit créer

- 1 poste d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe
  - 1 poste d'adjoint du patrimoine principal de 2<sup>e</sup> classe
- et peut supprimer le poste d'adjoint administratif principal de 2<sup>e</sup> classe et le poste d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques
- La création et la suppression des postes prennent effet le 1<sup>er</sup> janvier prochain.

**Délibération** : Création de poste et modification du tableau des effectifs

**VU** la Loi n° 82-214 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

**VU** la Loi n° 83 – 634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

**VU** la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

**VU** les arrêtés interministériels fixant les définitions et le tableau indicatif des emplois communaux, le classement indiciaire et la durée des carrières qui leur sont applicables,

**VU** le précédent tableau des effectifs adopté par le conseil municipal lors de sa séance du 08 juillet 2019

**APRES** avoir entendu les explications de Monsieur le Maire,

**APRES** en avoir délibéré,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**POUR** 22

**CONTRE** 0

**ABSTENTION** 0

**DECIDE DE CREER, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020**

- un poste d'adjoint administratif territorial principal de 1<sup>ère</sup> classe
- un poste d'adjoint du patrimoine territorial principal de 2<sup>e</sup> classe

**DECIDE DE SUPPRIMER au 1<sup>er</sup> janvier 2020**

- un poste d'adjoint administratif territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe
- un poste d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques à temps complet

**FIXE** le tableau des effectifs comme suit :

1 - attaché territorial à temps complet

1 - adjoint administratif territorial principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet

1- adjoint administratif territorial de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet

1- adjoint du patrimoine territorial principal de 2<sup>e</sup> classe à temps complet

2 - agent de maîtrise principal à temps complet dont un avec fonction de garde champêtre

3 - adjoint technique territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet

4 - adjoint technique territorial de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet

1 - assistant territorial de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 2<sup>e</sup> classe

2 - agent territorial spécialisé des écoles maternelles principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet, 28 heures

1 - adjoint territorial d'animation principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet, 28 heures

1 - adjoint technique territorial de 2<sup>ème</sup> classe– temps non complet, 30 heures

1 - adjoint technique territorial de 2<sup>ème</sup> classe– temps non complet, 27 heures

**S'ENGAGE** à inscrire chaque année au budget les crédits nécessaires à la rémunération de ces emplois et aux charges y afférents.

### **3.2. Instauration du Compte Personnel de Formation**

Ce point est reporté car l'avis du comité paritaire ne nous est pas parvenu.

### **4) Ecole élémentaire mise en accessibilité**

Le maire rappelle que les travaux d'accessibilité de l'école élémentaire ont été estimés à 180 000 € TTC et qu'au vu du programme d'accessibilité les travaux étaient prévus sur trois ans. Il précise qu'il faut planifier les travaux en rappelant que les travaux de construction à côté de la mairie vont démarrer sous peu et vont modifier l'accès à l'école. L'idéal serait de faire les travaux à l'été 2020. Il faut donc anticiper. Le maire propose d'approuver le programme des travaux et de nommer le maître d'œuvre et le bureau chargé du contrôle technique.

#### **4.1 – approbation maitrise d'œuvre**

Pour la maitrise d'œuvre, le bureau d'études Denis a fait une offre de 27 000 € HT et la SRIG Ingénieurs Conseils Associés SA une offre de 16 720 € HT

## **4.2 – Approbation mission de contrôle**

Trois entreprises ont été sollicitées pour le contrôle technique :

- mission L relative à la solidité des ouvrages et des éléments d'équipement indissociables,
- mission LE relative à la solidité des existants,
- mission SEI à la sécurité des personnes dans les ERP et IGH
- mission hand relative à l'accessibilité des constructions pour les personnes handicapées

SOCOTEC propose 2 850 € HT

APAVE 2 875 € HT

DEKRA 3 000 € HT

### **Délibération : Ecole élémentaire mise en accessibilité**

Vu l'agenda d'accessibilité programmé validé le 09 mars 2016

Vu l'estimatif des travaux d'accessibilité de l'école élémentaire le 9 septembre 2019

Vu le résultat des offres de maîtrise d'œuvre et de contrôle technique

Après en avoir délibéré

Le conseil municipal, à l'unanimité

DECIDE de programmer au budget 2020 les travaux d'accessibilité à l'école élémentaire qui se feront à l'été 2020

DECIDE d'accorder la maîtrise d'œuvre à la SRIG Ingénieurs Conseils Associés SA pour un montant de 16 720 € HT

DECIDE d'accorder les missions de contrôle technique à SOCOTEC pour un montant de 2 850 € HT

## **5) Rapport d'activités 2018 du SIAEP**

Le délégataire est Véolia Eau et son périmètre englobe les communes d'ASPACH, FLAXLANDEN, FROENINGEN, GALFINGUE, HEIDWILLER, HEIMSBRUNN, HOCHSTATT, ILLFURTH et ZILLISHEIM.

Les chiffres clés :

13 499 habitants sont desservis, 5 227 abonnés,

la longueur du réseau est de 196 km

Le rendement du réseau est de 72.9 %

la consommation moyenne est de 114 litres/habitant/jour

le prix du service de l'eau au m<sup>3</sup>TTC est de 2.37 €/m<sup>3</sup>.

Les données consommateurs pour Illfurth

Nombre d'habitants desservis total 2 523 (2 551 en 2017)

Nombre d'abonnés 850 (859 en 2017)

Volume vendu en m<sup>3</sup> 115 310 (110 044 en 2017) + 4.8 %

La facture à 120 m<sup>3</sup> selon détail ci-après :

ILLFURTH	m <sup>3</sup>	Prix au 01/01/19	Montant au 01/01/18	Montant au 01/01/19	N/N-1
Production et distribution de l'eau			210.90	227.12	7.69 %
Part délégataire			156.84	160.00	2.01 %
Abonnement			42.16	43.00	1.99 %
Consommation	120	0.9750	114.68	117.00	2.02 %
Part syndicale			44.47	57.60	29.53 %
Consommation	120	0.4800	44.47	57.60	29.53 %
Préservation des ressources en eau (agence de l'eau)	120	0.0793	9.59	9.52	-0.73 %
Collecte et dépollution des eaux usées			148.00	148.00	0.00 %
Part communautaire			148.00	148.00	0.00 %
Abonnement			39.90	39.90	0.00 %
Consommation	120	0.9008	108.10	108.10	0.00 %
Organismes publics et TVA			101.47	102.36	0.88 %
Lutte contre la pollution (agence de l'eau)	120	0.3500	42.00	42.00	0.00 %
Modernisation du réseau de collecte	120	0.2330	27.96	27.96	0.00 %
TVA			31.51	32.40	2.82 %
<b>TOTAL TTC</b>			<b>460.37</b>	<b>477.48</b>	<b>3.72 %</b>

**Délibération : Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau  
Exercice 2018**

**VU** le rapport établi par le syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable de Heimsbrunn et environs

**APRES** avoir entendu les explications fournies par le maire,

**APRES** en avoir délibéré,

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité**

**PREND** acte du rapport annuel 2018 sur le prix et la qualité du service public de l'eau.



## **6) Forêt communale : programme d'actions**

L'ONF a transmis son programme d'actions pour 2020 dont Monsieur DAUVERGNE en avait parlé lors du conseil du 14 octobre dernier.

Le maire détaille les actions :

- travaux de maintenance parcellaire pour 760 € HT
  - plantation et régénération de 1000 plants de chêne pour 2 440 € HT
  - travaux sylvicoles suite aux tempêtes pour 1 200 € HT
  - fourniture et pose de protection individuelle contre les dégâts de gibier pour les 1000 chênes à 3 170 € HT soit 3.17 € HT la protection
  - entretien des accotements et des talus pour 1 360 € HT
  - matérialisation des lots de bois de chauffage à 300 € HT
- soit un total de 9 230 € HT

### **Délibération : Forêt communale : programme d'actions**

**Vu** le code général des collectivités territoriales

**Vu** le programme prévisionnel des actions pour 2020 établi par l'Office National des Forêts pour un montant de 9 230 € HT

Après en avoir délibéré

**Le conseil municipal, à l'unanimité**

**APPROUVE** le programme des travaux patrimoniaux 2020 se montant à 9 230 € HT.

## **7) DIVERS**

**Remerciements reçus en mairie de**

Monsieur Marc REIN, à l'occasion de son anniversaire

**Le compromis de vente** avec le crédit mutuel sera signé vendredi le 20 décembre prochain.

**Fouilles au Britzgyberg**

Madame ADAM, archéologue reprendra les fouilles du 7 au 19 septembre 2020.

### **Route de Mulhouse**

Suite à l'intervention de Monsieur Nicolas JANDER, conseiller départemental, le département a donné son accord pour la pose d'un nouvel enrobé (similaire à celui de la route d'Altkirch) courant 2020.

Une réunion aura lieu mi-janvier pour programmer les travaux. Les particuliers seront informés pour leur permettre d'entreprendre des travaux de raccordements aux divers réseaux, car l'ouverture de la chaussée sera interdite pendant 5 ans après la pose de l'enrobé.

### **Fête de Noël des aînés**

Madame Danielle BUHLER remercie chaleureusement tous les intervenants présents pour les préparatifs et le déroulement de la fête de Noël des aînés qui a été une réussite.

Madame Renée SIMON et Monsieur Pierre LEHE relèvent quelques soucis techniques en cuisine, notamment concernant le fonctionnement du lave-vaisselle.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, le maire clôt la séance à 20h45.